

CHARTRE DURANT LES ATELIERS D'ÉVEIL

- ▶ Chaque adulte accompagnant veille à tout moment de l'atelier au **bien-être et à l'épanouissement de l'enfant**.
- ▶ L'adulte accompagnant **respecte le rythme et les capacités individuelles des enfants accueillis** : l'enfant peut continuer de dormir ou s'endormir pendant la matinée, il peut jouer ou simplement observer, ...
- ▶ Un **rôle actif** est attendu de la part des adultes accompagnateurs à travers :
 - **La participation aux échanges** sur les pratiques professionnelles et par la proposition de thématiques pour les rencontres
 - **L'accompagnement des enfants** lors des activités. Cependant, il est conseillé de **laisser l'enfant faire « seul »**, tout en étant **présent physiquement à sa hauteur et verbalement**.
- ▶ L'activité proposée par la responsable du RAM n'est **en aucun cas obligatoire**. Chaque enfant participe selon ses envies et ses besoins du moment, dans la limite du respect des autres enfants et du déroulement de l'activité.
- ▶ Les adultes accompagnants doivent **respecter les horaires d'arrivée** (9h45 au plus tard) **et de départ** (10h45 au plus tôt) pour une bonne organisation et afin de ne pas perturber les activités.
- ▶ Les adultes sont soumis au **devoir de discrétion** et sont tenus de ne pas divulguer d'informations confidentielles recueillies au cours des rencontres. Chaque professionnel veillera à ne pas parler de la vie privée des parents-employeurs.
- ▶ Les téléphones portables occasionnent des perturbations, il est demandé de les mettre en **mode silencieux** ou de les éteindre.
- ▶ **En cas d'absence à un atelier, veuillez en informer le plus rapidement possible, la responsable du RAM** ceci afin que d'autres enfants puissent bénéficier du créneau.
- ▶ Le **rangement** fait partie intégrante de l'activité, cela fait partie des règles de socialisation. L'accompagnement par les adultes auprès des enfants est encouragé.
- ▶ Le RAM est assimilé à une collectivité, de ce fait les **enfants et adultes malades ne pourront être admis** durant les ateliers, afin de ne pas contaminer d'autres personnes. Veuillez dans ce cas informer la responsable du RAM de votre absence. La responsable du RAM se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant ou l'adulte malade.
- ▶ Les lieux ainsi que les jeux sont à la disposition des enfants et des adultes accompagnateurs, il est donc demandé de les **respecter**.
- ▶ Les enfants restent **sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur** pendant toute la matinée. En aucun cas vous ne pouvez quitter la salle sans l'enfant, même en le confiant à un(e) collègue.
- ▶ **La prise de photo de l'enfant accompagné est autorisée** mais ne doit pas gêner le déroulement de l'atelier. Les photos de groupe ne peuvent être prises qu'après **accord de la responsable du RAM**. La liste des enfants pouvant être pris en photos est disponible sur simple demande.
- ▶ Le RAM dispose d'une **trousse de secours**. Pour les soins complémentaires, l'adulte accompagnateur est chargé de prévoir le nécessaire (couches, lingettes, ...).